



F

Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juillet 2020

L'an deux mille vingt,

le vingt huit juillet à dix neuf neuf heures

le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation du conseil municipal : 22 juillet 2020

Marion SAUVESTRE est élue secrétaire de séance.

PRESENTS	Nathalie AUDRY, Cendrine BABOT, Karine BORDES, Thierry CHEBELIN, Caroline FEZAS, Nathalie GHIANDAI, Vincent HONIAT, Brigitte JUGHON, Jonathan MATTIOLI, Marion SAUVESTRE.
ABSENTS / EXCUSES	Daniel RALIERE (procuration à Thierry CHEBELIN), Gérard BOUILLARD (procuration à Cendrine BABOT), Franck NEZRY (procuration à Brigitte JUGHON), Jean-Claude DEMPERE, Brigitte LAGARDE

Ordre du jour

[Autorisation donnée au maire pour demander des subventions aux différents organismes.](#)

[Fonds de concours du Muretain](#)

[Confirmation de la désignation du représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées \(CLECT\).](#)

[Désignation des membres dans le cadre du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs \(CCID\).](#)

[Questions diverses](#)

Autorisation donnée au maire pour demander des subventions aux différents organismes.

- Subventions du conseil départemental:
- Pour l'aménagement d'un local associatif, subvention escomptée de 40% du montant
- Pour l'achat de matériel informatique, à partir d'un montant groupé de 1000€, subvention à hauteur de 20%
- Pour le cimetière, mise en place d'un ossuaire et reprise des concessions:
 - prêt sans intérêt sur 8 ans à hauteur de 50%
 - DETR (Dotation aux Équipements pour les Territoires Ruraux) à hauteur de 40%

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 2 contre Brigitte JUGHON et Franck NEZRY, 0 abstention, 11 pour.

Brigitte JUGHON : "Contre car café associatif non éligible"

Thierry CHEBELIN : "Le conseil départemental a dit de modifier l'intitulé"

Adopté

Fonds de concours du Muretain

Ajouté à l'ordre du jour.

Le Muretain Agglo propose un plan de relance pour l'économie sur son territoire. La commune de Bonrepos peut bénéficier d'une subvention sous forme d'un fond de concours, si elle engage des travaux de rénovation d'un bâtiment avant la fin de l'année. Une condition supplémentaire pour l'octroi de la subvention réside dans le choix des entreprises qui devront impérativement appartenir au territoire de l'agglomération. Cette demande doit être faite avant la fin de l'année. Les fonds de concours représentent au maximum 50% du montant engagé pour la rénovation. DM / opération 62 . On ne peut demander ce fond qu'à l'appui du vote de ce soir, de devis et d'une note explicative.

Brigitte JUGHON : "Sur quoi porte le devis?"

Thierry CHEBELIN : "Travaux supplémentaires sur le local"

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 2 contre Brigitte JUGHON et Franck NEZRY, 0 abstention, 11 pour.

Adopté

Confirmation de la désignation du représentant à la

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

(CLECT).

A l'origine Thierry CHEBELIN était désigné, cette commission correspond au domaine de compétence de Cendrine BABOT. Cendrine BABOT remplace donc Thierry CHEBELIN, cette modification a été adoptée le 9 juillet dernier au Muretain. La communauté nous demande de prendre une décision.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre , 2 abstention Brigitte JUGHON et Franck NEZRY, 11 pour.

Adopté

Désignation des membres dans le cadre du

renouvellement de la Commission Communale des Impôts

Directs (CCID).

La présidente de la CCID est Cendrine BABOT. Le conseil municipal doit proposer une liste de 24 personnes, l'administration choisira 8 personnes dans cette liste.

Cette liste est composée de:

ROUANET Yohann	LALLEMAND Thomas
CAMBOULIVES Pierrette	FERNANDEZ Marie-José
MOURE François	BOUILLARD Gérard
COMBRET Jean-Pierre	DEMPERE Jean-Claude
MOURE Marie-Aline	BABOT Cendrine
POURQUIER Philippe	BORDES Karine
BASTIDA Christel	HONIAT Vincent
DINGREVILLE Christian	MATTIOLI Jonathan
JOULIE Fabrice	HUTFER Gérard
AGUDO Tania	DACO Josette
GALINIER Vincent	TEBOUL Charles
MOULIN Didier	DURAND Fernand

L'imposition directe locale de l'ensemble de ces personnes est la taxe foncière.

Un rdv annuel est pris avec le centre des impôts fonciers de Muret, un géomètre se rend sur la commune pour étudier la corrélation entre les demandes de permis de construire et les constructions. Si des différences sont constatées, le géomètre fait la vérification sur le terrain afin que la commune puisse avoir les recettes fiscales les plus proches possibles de la réalité.

Questions diverses

Nous avons jusqu'au 4 août 2020 pour désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Nous devons proposer 5 conseillers municipaux:

- 3 conseillers de la liste majoritaire
- 2 conseillers de la liste minoritaire

Cette commission se réunit minimum une fois par an.

Séance levée à 19h33